



DEMANDE DE DÉROGATION RECONNAISSANCE D'UN CAS DE FORCE MAJEURE - **culture de printemps 2024**

Pour la rotation des cultures sur terres arables au titre de la BCAE 7 et de l'écorégime voie des pratiques

Pacage : 051.....	
Nom ou raison sociale de la structure :	Nom / Prénom du demandeur (si différent) :
Email :	
Tél portable :	

Cette dérogation est à demander seulement dans les deux cas suivants :

- **pour l'écorégime (voie pratiques agricoles)** : quand la non implantation des cultures de printemps empêche d'obtenir le nombre de points
- **pour la BCAE 7** : quand la non implantation des cultures de printemps empêche la rotation annuelle sur 35% de la surface en cultures

J'atteste sur l'honneur que les intempéries climatiques intenses depuis le début de l'année 2024, ont eu pour conséquence d'empêcher l'implantation des cultures de printemps sur certaines de mes parcelles.

Je demande à la DDT de la Marne de prendre en compte, dans mon dossier PAC 2024, les cultures de printemps qui auraient dû être implantées dans les zones où les cultures de printemps n'ont pas pu être implantées car les sols étaient impraticables en raison des intempéries depuis le début de l'année sur les parcelles impactées suivantes : (tableau à compléter au verso).

